



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Séance du 17 mai 2023 à 18h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	15	9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de Séance : Danièle CARELLO

**Administrateurs présents** : Jean-Pierre SERRUS, Jean-Marie LEBRE, Danièle CARELLO, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Alix DIOP, Yvette AGARD, Katia MARTINEZ, Catherine POUZENC

**Administrateurs ayant donné pouvoir** : Astrid ROBERT, Karine FRASCA, Patrick FUMAT, Nathalie JEAN

**Administrateurs absents** : Emilie LAFOND, Danièle PELLEGRIN

**Délibération N° 005/2023**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le Président rappelle à l'Assemblée que le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté du compte du budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S). Au titre de l'exercice clos, pour 2022, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

DIT que la section de fonctionnement du budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) fait apparaître un résultat cumulé déficitaire sur 2022 de 231 687,25 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture de l'exercice 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat cumulé 2022 à affecter	Restes à réaliser
- 251 994, 69€	+ 20 307, 44 €	- 231 687, 25 €	0, 00 €
		- 231 687, 25 €	

DIT que la section d'investissement fait apparaître un excédent de 50 898,31 €. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement 2021, corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement :

Résultats de clôture de l'exercice 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat cumulé 2022 à affecter	Restes à réaliser
9 533,42 €	+ 41 364, 89 €	+ 50 898, 31 €	0, 00 €
		+ 50 898, 31 €	

Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

CONSTATE les résultats 2022 comme évoqués,

AFFECTE les résultats du Budget Principal du CCAS,

En section de fonctionnement : - 231 687, 25 € - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en dépenses

En section d'investissement : + 50 898, 31 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes

REPREND ces résultats au budget supplémentaire 2023 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :

Danièle CARELLO



Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le 07 JUIN 2023  
Et de la publication ou notification le 07 JUIN 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2023

Application agréée E-legalite.com